

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 4 mai 2021**

CP2021\_05\_52  
id. 5607

*Le 4 mai 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 7*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. BEQ (pouvoir à Mme CABOS), M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme JALAISE)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.*

**DÉLIBÉRATION**

**OUVERTURE D'UN COMPTE DE DÉPÔT DE FONDS  
POUR LA RÉGIE DE L'ABBAYE DE BELLEPERCHE**

---

L'abbaye de Belleperche-Musée des Arts de la table souhaite moderniser la gestion de sa régie et permettre aux visiteurs de payer leurs entrées ou achats à la boutique par carte bancaire, en plus des chèques et espèces déjà acceptés habituellement.

Afin de permettre la mise en place d'un terminal de paiement électronique (TPE) il est nécessaire de doter la régie de recettes de l'abbaye de Belleperche d'un compte de dépôt de fonds auquel sera adossé ce terminal de paiement électronique. Ce compte sera ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du trésorier payeur général de Tarn-et-Garonne.

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur ès qualité auprès du trésorier payeur général de Tarn-et-Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC